

Le discours du 22 décembre

par l'abbé Peter R. Scott

Le discours prononcé le 22 décembre 2005 par Benoît XVI est particulièrement important – plus même, à bien des égards, que sa première encyclique, puisqu'on a pu y voir le discours-programme du nouveau pape.

Pour compléter les analyses déjà fournies dans l'éditorial, nous avons traduit et reproduisons ici les principaux passages de la lettre de M. l'abbé Peter R. Scott, supérieur du séminaire Holy Cross de la FSSPX en Australie, publiée en anglais dans *Southern Sentinel* 33 (décembre 2005). Elle est datée du 1^{er} février 2006.

Le sel de la terre.

Interprétation de Vatican II

JE PROFITE de ce bulletin pour vous informer d'un discours d'une singulière importance que le pape Benoît XVI a prononcé devant la Curie romaine le 22 décembre dernier, en guise de bilan officiel de l'année écoulée. Ce qui doit retenir votre attention, c'est l'analyse qu'il fait du deuxième concile du Vatican à l'occasion du quarantième anniversaire de celui-ci, et en particulier la façon dont il parle des deux interprétations de ce concile, – les deux « herméneutiques », dit-il – qui prévalent aujourd'hui dans l'Église et dont l'une est à ses yeux inacceptable. La question est d'une importance capitale, car de même que la défense de Vatican II sert de moteur à la révolution moderniste au sein de l'Église, de même notre refus des nouveautés de ce concile constitue notre principal motif d'opposition aux autorités en place à Rome.

Le pape reconnaît tout d'abord que Vatican II a créé une certaine confusion. Il la compare à celle qui a suivi le concile de Nicée, puisque la définition de la consubstantialité du Fils à Nicée avait marqué le début de cinquante-cinq ans de contestation des ariens et semi-ariens contre les catholiques. Il admet, en outre, que jusqu'aujourd'hui inclus, Vatican II a été accepté avec difficulté dans de vastes secteurs de l'Église. Il se demande pourquoi et répond que « tout dé-

pend en réalité de la juste interprétation du Concile ». Pour lui, en effet, seule une fausse interprétation du Concile peut amener à refuser d'en accepter l'autorité. En fait, c'est exactement le contraire qui est vrai, comme Mgr Lefebvre l'a fait observer en déclarant à plusieurs reprises que Vatican II devait être interprété à la lumière de la Tradition, voulant dire ainsi qu'il fallait rejeter toute nouveauté contraire à la Tradition ¹.

« Herméneutique de la discontinuité »

Voici donc la distinction établie par le pape. Il commence par exposer ce qui est à ses yeux une fausse interprétation de Vatican II, qu'il appelle « herméneutique de la discontinuité et de la rupture » et qu'encourageraient les moyens de communication de masse et les théologiens modernes. Selon cette interprétation, il existe entre Vatican II et l'Église préconciliaire une réelle rupture qui n'apparaît pas toujours dans la lettre des textes du Concile, raison pour laquelle ceux qui soutiennent une telle théorie se réfèrent à l'esprit du Concile, qui se trouve au-delà de la lettre. Selon cette interprétation, encore, la lettre des textes serait un compromis qui avait pour but d'obtenir les voix des Pères (et comment pourrait jamais en douter quiconque a lu l'histoire de la rédaction des documents ?), tandis que le véritable esprit de Vatican II est à chercher dans les nouveautés ; celles-ci sont le fruit du texte écrit, bien qu'elles ne soient pas toujours clairement exposées, et elles ont été promues au nom de ce même texte. Le pape condamne ensuite cette interprétation, en signalant qu'il aurait été impossible aux Pères de Vatican II d'introduire un tel changement, de créer une telle discontinuité, car cela eût été incompatible avec la constitution divine de l'Église :

Les Pères n'avaient pas un tel mandat et personne ne le leur avait jamais donné [...] car la constitution essentielle de l'Église vient du Seigneur.

Le pape a certes raison sur ce point : accepter l'interprétation de la discontinuité reviendrait en effet à condamner définitivement Vatican II. Mais la question de la lettre et de l'esprit du Concile n'a rien de nouveau. Mgr Lefebvre a souvent écrit et parlé à ce sujet ², en soulignant qu'une telle distinction est fautive et artificielle : c'est bien l'esprit du Concile qui se manifeste dans les textes et la tentative de condamner « l'esprit de Vatican II » au nom des textes est vouée à l'échec, car les textes eux-mêmes contiennent en germe les nouveautés qui constituent l'esprit du Concile. En fait, cette interprétation des modernistes selon laquelle Vatican II s'inscrit en rupture manifeste avec la Tradition de l'Église est à l'évidence exacte, non seulement parce que le Concile est sou-

¹ — Voir Mgr Marcel LEFEBVRE, *Ils l'ont découronné. Du libéralisme à l'apostasie. La tragédie conciliaire*, Sainte-Foy lès Lyon, Fideliter, 1987, p. 183 et sq.

² — Mgr Marcel LEFEBVRE, *Ils l'ont découronné. Du libéralisme à l'apostasie*, p. 177 et sq.

vent et explicitement en contradiction avec cette Tradition sur des questions telles que la royauté sociale du Christ, la liberté religieuse, la collégialité ou l'œcuménisme, mais aussi parce qu'il a perturbé radicalement la vie de l'Église en minant le caractère sacré du sacerdoce aussi bien que le saint sacrifice de la messe, par volonté de dialogue avec les non-catholiques.

« Herméneutique de la réforme »

Essayer d'empêcher le naufrage de Vatican II : telle est alors la seule raison de ce discours, dans lequel le pape développe sa propre interprétation du Concile. Il s'agit là de la deuxième possibilité, celle qu'il appelle « l'herméneutique de la réforme » ou « le renouveau dans la continuité ». Pourtant, même dans sa tentative de maintenir que l'enseignement de Vatican II se situe dans la continuité du passé, mais exprime le dépôt de la Foi d'une manière renouvelée, il ne peut s'empêcher d'admettre l'apparence d'une rupture, par exemple dans la promotion par Paul VI d'un nouvel humanisme, ainsi que dans les relations nouvelles qui existent maintenant entre, d'une part, l'Église et la Foi, d'autre part l'humanité et le monde. Il reconnaît l'apparence d'une contradiction entre l'acceptation par Vatican II de l'esprit des temps modernes et les « condamnations sévères et radicales du libéralisme » par Pie IX au XIX^e siècle ; entre l'enseignement traditionnel sur l'union de l'Église et de l'État et l'enseignement de Vatican II sur la liberté religieuse ; entre l'attitude traditionnelle de l'Église vis-à-vis des autres religions et l'œcuménisme.

Néanmoins, le pape ne reconnaît tout cela que pour mieux maintenir que cette discontinuité est apparente et non réelle, car ces décisions de l'Église, soutient-il, sont tout aussi contingentes et changeantes que les faits historiques contingents et changeants dont elles dépendent. Et il faut bien sûr inclure dans les enseignements modifiables les condamnations de « certaines formes concrètes de libéralisme ou d'interprétation libérale de la Bible » ; ces condamnations « devaient nécessairement être elles-mêmes contingentes [et donc révisables], précisément parce qu'elles se référaient à une réalité déterminée et en soi changeante ». Ainsi se trouvent biffées d'un trait de plume toutes les condamnations du libéralisme par l'Église.

Nous sommes ici en présence du théoricien de Vatican II au mieux de sa forme : il pense avec logique et soutient explicitement que pour accepter Vatican II de la manière la plus conservatrice possible, il faut admettre que la vérité change, que l'enseignement de l'Église change et que les condamnations passées du magistère sont à présent dénuées de toute valeur. Pourtant, maintient-il, on ne doit pas y voir de discontinuité avec le passé, malgré toutes les apparences du contraire :

Il est clair que [...] dans un certain sens, s'était effectivement manifestée une discontinuité dans laquelle, cependant, une fois établies les diverses distinctions

entre les situations historiques concrètes et leurs exigences, il apparaissait que la continuité des principes n'était pas abandonnée [...] C'est précisément dans cet ensemble de continuité et de discontinuité à différents niveaux que consiste la nature de la véritable réforme.

Nous sommes très reconnaissants à cet ardent défenseur de Vatican II d'avoir défini ainsi la condition devant présider à l'acceptation de Vatican II, toute absurde qu'elle est en réalité : selon lui, nous devons admettre que les principes (quels qu'ils soient) ne peuvent changer, mais que les enseignements de l'Église le peuvent et le doivent. Il nous faut donc admettre aussi que les décisions et enseignements de l'Église préconciliaire (ou postconciliaire, du même coup) ne peuvent tenir par eux-mêmes, car il est possible qu'ils dépendent de quelque réalité changeante. De surcroît, comme il n'est pas d'enseignement, de doctrine ni d'anathème dont la publication intervienne hors de circonstances historiques précises, particulières et changeantes, il n'est pas non plus d'enseignement de l'Église qui ne soit en lui-même susceptible de réforme. N'est-on pas là en présence de la négation du magistère du Christ ? A cette question, Benoît XVI répondrait naturellement que nous devons nous accrocher aux « principes » contenus dans ce magistère. Mais quels sont ces principes, et qui les détermine ? Si la condamnation du libéralisme dépend d'une circonstance contingente, pourquoi ne serait-ce pas le cas aussi de la définition que le concile de Trente a donnée de la transsubstantiation ? Cette définition n'a-t-elle pas constitué la réponse de l'Église à l'événement historique contingent du protestantisme et de sa négation de la présence réelle ?

En vérité, nous savons gré au pape d'avoir tenté de justifier honnêtement, de la sorte, les nouveautés de Vatican II. Et pourtant, il manque radicalement son but. Car tout en admettant que la constitution essentielle de l'Église ne peut changer, ce que nient les ultra-modernistes, son option du renouvellement dans la continuité l'amène nécessairement à reconnaître une modification de cette constitution essentielle. Le discours du pape présente une importance historique dans la mesure où il attire l'attention – pour la première fois, peut-être – sur la vaste question de savoir si Vatican II était vraiment habilité à promouvoir de telles nouveautés. Le débat qui s'ensuivra peut s'avérer extrêmement bénéfique.

Le « Chemin néocatéchuménal »

Il reste que la conséquence de l'acceptation de ces changements explique pourquoi Benoît XVI éprouve tant de difficultés à éliminer ne serait-ce qu'une partie des excès du mouvement libéral et charismatique appelé « Chemin néocatéchuménal ». Rome a essayé à deux reprises d'insister auprès de ce mouvement pour qu'il suive les règles liturgiques, mais s'est docilement inclinée en leur donnant deux ans pour mettre fin à des pratiques telles que s'asseoir au-

tour d'une « table » en vue de célébrer l'eucharistie, briser celle-ci à partir d'une grosse tranche de pain, se passer des coupes en position assise, inciter des gens à rendre témoignage ou organiser un dialogue avec les fidèles à la place du sermon de la messe, pour ne citer que quelques-uns des abus commis partout dans les 20 000 communautés du mouvement.

Autre abus « néocatéchuménal » dénoncé par Rome : l'usage exclusif de la prière eucharistique n° 2 de la nouvelle messe. Et ici, on s'interroge : si cette prière était vraiment catholique, si elle exprimait la foi catholique comme il convient, et non pas de travers, en quoi son usage – même exclusif – prêterait-il à condamnation ?

En dépit de deux avertissements, les « néocatéchumènes » semblent décidés à ne pas obéir à cette injonction pourtant des plus fondamentales. Et ne peuvent-ils pas, hélas, pour justifier leurs pratiques scandaleuses et sacrilèges, se retrancher derrière la distinction faite par le pape lui-même entre l'immutabilité du principe et la possibilité d'en modifier l'application ? Ne peuvent-ils citer, pour plaider leur cause, l'esprit et la lettre de Vatican II, par exemple l'exaltation de la conscience subjective individuelle par rapport à la loi objective, ou encore celle de la prêtrise des fidèles par rapport au sacerdoce ordonné ?

Quant à nous, faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour rester fidèles aux enseignements immuables de l'Église catholique et de son magistère authentique, ainsi que pour promouvoir la dévotion à notre sainte Mère, qui écrasera à elle seule toutes les hérésies au sein de l'Église. Puisseons-nous tous être des instruments dans la promotion de la croisade de dévotion à son Cœur Immaculé, afin que nous puissions prendre notre part à la restauration de toutes choses dans le Christ.

*
* *

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !